
Don de la société des amis de l'égalité, de la liberté et de l'humanité, rue du Vert-Bois (Paris) d'une somme de 442 livres pour servir à la construction d'un vaisseau, lors de la séance du 22 thermidor an II (9 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de la société des amis de l'égalité, de la liberté et de l'humanité, rue du Vert-Bois (Paris) d'une somme de 442 livres pour servir à la construction d'un vaisseau, lors de la séance du 22 thermidor an II (9 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 382;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23027_t1_0382_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

avait, au spectacle, une place à part, et qui se mit dans une fureur outrée parce qu'une femme s'y étoit placée, et insulta à ce sujet à tout un public; qui, mettant tout en réquisition pour sa table et celle de ses satellites, qui menaçait d'incarcérer un républicain en faction, parce qu'il ne lui avait point présenté les armes, parce que probablement il ne l'avait point aperçu.

Comment concevoir enfin que celui qui a, par la terreur et la consternation, abâtardit l'esprit public, à tel point qu'il n'existait plus dans cette commune d'autre volonté que la sienne ou celles de ses affidés, ne soit point l'apôtre de la tyrannie et l'un de ses plus zélés partisans ?

Voilà, citoyens représentans, le tableau en raccourci de sa conduite. Ces détails seraient innombrables; ils seroient incroyables pour ceux qui, heureusement, n'en furent point les spectateurs.

Oui, représentans, c'est avec l'amertume dont ont été abreuvées des âmes pénétrées de l'amour de la liberté, que nous vous transmettons des détails dont nous gémissons encore.

Nous l'avouons, la tyrannie seule la plus outrée a pu, jusqu'à ce moment, comprimer nos âmes et nous faire dissimuler ces vérités.

Comment d'ailleurs aurions-nous pu vous les faire parvenir ?

Nous vous le disons, législateurs, avec le caractère véridique qui nous anime et l'énergie qu'ont naturellement des cœurs trop longtems affairés par la stupeur.

Qu'aussitôt que les papiers publics, qui annonçai[en]t que le représentant Le Bon étoit dénoncé, furent arrivés, la distribution en fut empêché[e] à l'insçu des autorités constituées; on battit la caisse vers le soir à effet de réunir les citoyens au lieu des séances de la société populaire, et qu'il fut annoncé que tous ceux qui ne s'y rendraient point, seraient regardés comme suspects.

L'adresse sortie en sa faveur de la cohue rassemblée au son de la caisse en la salle de la société populaire, n'a été que l'enfant de la terreur, de la subreption et de la tyrannie qui y régnoit. Ce fut l'ouvrage de ses créatures, et la crainte du supplice dont on menaça les citoyens, dirigea les mains d'un grand nombre de signataires.

Qu'outre cette crainte, plusieurs ne se décidèrent enfin à signer cette adresse mensongère que parce qu'ils apperçurent que la moindre résistance serait la source d'une scène dont il étoit difficile de calculer les suites.

Que presque tous ont ignorés le contenu de ce qu'ils ont signé; jusques là même que les envoyés porteurs de cette adresse, arrivés à Paris, pour ne point s'exposer à se faire incarcérer, durent changer la teneur de l'adresse qu'avaient rédigé[e] les créatures de Le Bon. Notamment Priniaux, Cutté et Galand, qui fut un des principaux instigateurs.

Citoyens représentans, aucun autre esprit ne nous anime que celui de la vérité et du maintien de la République une et indivisible, que nous soutiendrons jusque à la mort, comme nous l'avons juré.

Qu'on interroge les citoyens de cette commune : tous, soit en général, soit en détail, si

l'on excepte quelques créatures que Joseph Le Bon s'est fait et qu'il eut soin de placer ou replacer dans les autorités constituées, pour les contenir ou leur forcer la main au besoin.

Nous ne pouvons le dissimuler : plusieurs de ces créatures usent encore, en quelque manière, sur certains individus, d'un reste de pouvoir dont Le Bon a tant abusé. S. et F.

FOURNIER (*off. mun.*), J^{ph} PANISSET (*off. mun.*), DELSAUX-MOLE (*off. mun.*), COURTIEZ (*off. mun.*), Aug. BRENTIN (*off. mun.*), LEMAIRE-MARTHO (*off. mun.*), DELANGE (*off. mun.*), LEMOINE (*agent nat.*), MAIRESSE (*subst' agent nat.*) [et 19 signatures de notables].

Vu et approuvé et attesté par nous soussignés, membres du comité révolutionnaire, le 18 therm. II. RICHEZ, TUBON-INCHARD (*présid.*), DESPRETE (1).

6

La société des amis de l'égalité, de la liberté et de l'humanité, rue du Vert-Bois (2), applaudit au châtement des conspirateurs, proteste de son attachement à la Convention nationale, et offre une somme de 442 liv. en assignats pour servir à la construction d'un vaisseau (3).

[*La sté popul., séante rue du Vert-Bois, à la Conv.; s.d.*] (4)

Représentans,

La société des amis de la liberté, de l'égalité et de l'humanité, séante Rue du Vert-Bois depuis 1791 (v.s.), vient vous donner un gage de son amour.

Toujours surveillants, toujours unis, elle atendoit en applaudissant aux succès de nos armé[e]s, que la Convintion (*sic*) nationale donna le signal du combat contre la tyrannie; et chacun de ses membres, fidelle à ses serments à remplir, dans ce jour mémorable, les devoirs qui lui étoient imposés, en se ranjant autour de cette enceinte pour la défendre, et en marchant contre une commune rebelle.

Courage, représentans; l'idôle est renversé, les nouveaux Nérons sont rentrés dans la poussière, et le sénat est purifié.

Continués, par vos sages décrets, à faire trembler les traîtres en rendant aux patriotes la liberté dont ils étoient privés.

Recevez le dont (*sic*) que nous vous présentons pour l'armement du nouveau vaisseau *le Venjeur*: pauvre, notre offrande est le denier de la veuve et de l'orphelin, mais notre patriotisme est brûlant (5).

(1) La mention marginale porte en outre, sur l'original, renvoi au comité de législation. Elle est signée de Bar.

(2) A Paris.

(3) *P.V.*, XLIII, 129. *Bⁿ*, 30 therm. (2^e suppl^l).

(4) C 315, pl. 1 264, p. 33 et 34; *J. Sablier*, n^o 1 486.

(5) Une phrase ajoutée en cet endroit: « quand aux calomni[e]s vomie[s] contre nous par des citoyens égarrés, se seroit nous souillés que d'y répondre ».